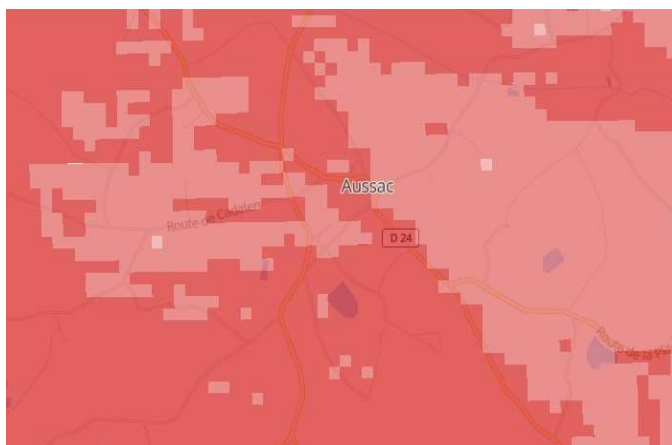




Note d'information - mars 2024 :

COUVERTURE MOBILE DE LA COMMUNE D'AUSSAC

Comme beaucoup de communes rurales peu denses, la commune d'Aussac compte de nombreuses zones blanches, zones non couvertes – ou ayant une couverture limitée – par un réseau mobile de télécommunication.



Couverture Orange en juin 2023 (source ARCEP)

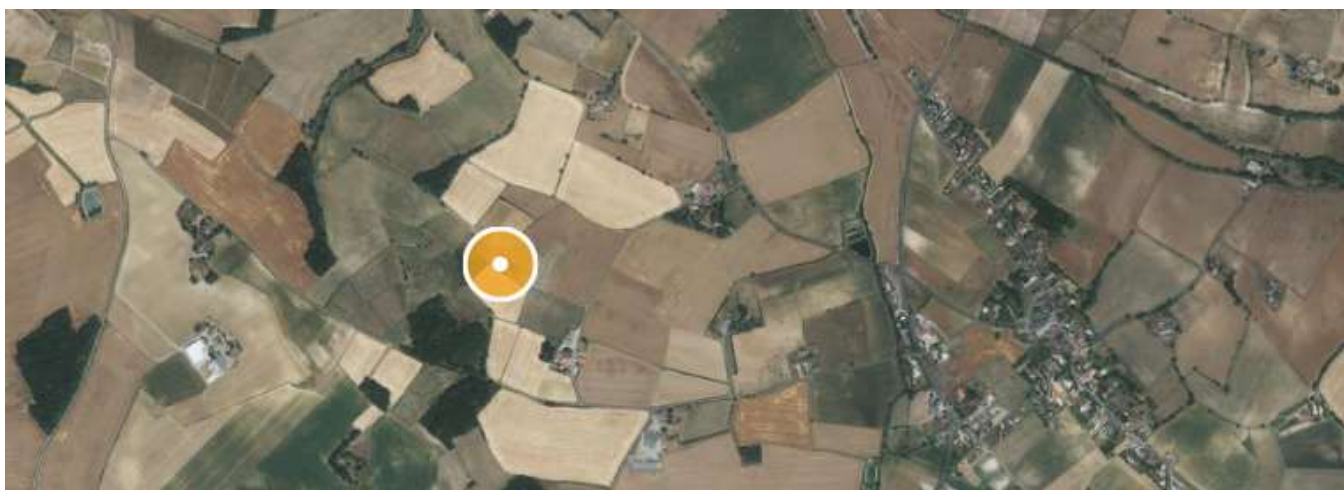
Rose : limitée
Rouge : bonne
Rouge foncé : très bonne (aucune)

En 2018, le Gouvernement sur proposition de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications) et dans le cadre des réattributions des fréquences mobiles impose aux opérateurs Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange et SFR des obligations en matière de couverture mobile. L'objectif est de couvrir 98 % de la population en 4G au 1^{er} janvier 2027.

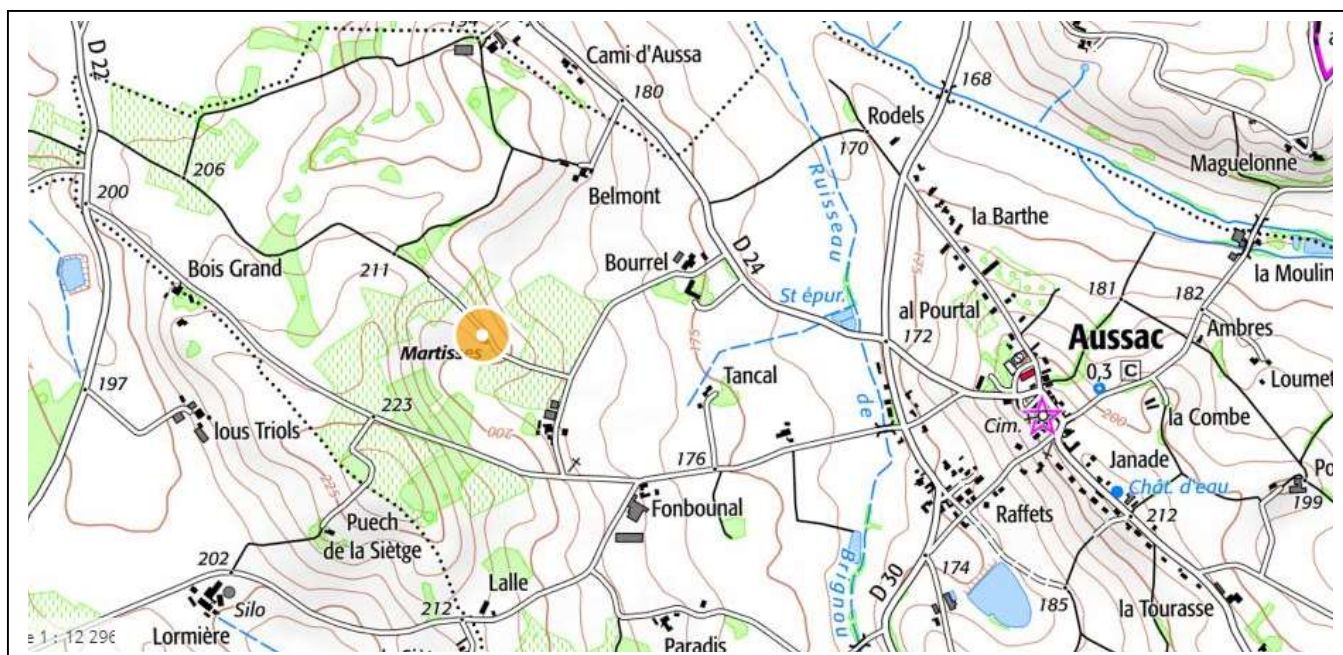
Ainsi depuis 2018 le Gouvernement arrête annuellement en concertation avec les collectivités territoriales les zones à couvrir par les opérateurs soumis à l'obligation. La commune d'Aussac fait partie des zones à couvrir choisies pour l'année 2023 (arrêté ministériel du 23 décembre 2022).

L'opérateur Free Mobile a été désigné pour prendre en charge le déploiement des antennes relais assurant le complément au maillage 3G/4G nécessaire à la couverture de la commune. Moyennant une redevance, cette infrastructure sera partagée avec les 3 autres opérateurs qui pourront également proposer leurs services à tous les usagers.

Suite à l'abandon du projet initial d'octobre 2023, de nouvelles études ont été conduites fin 2023 pour déterminer une localisation acceptable et efficace de ces antennes relais. Parmi les nouveaux sites envisagés, le choix s'est porté sur la parcelle privée no. 966, lieu-dit « Les Martisses », parcelle située au 45 chemin des Martisses et distante d'environ 1.4 km du centre du village.

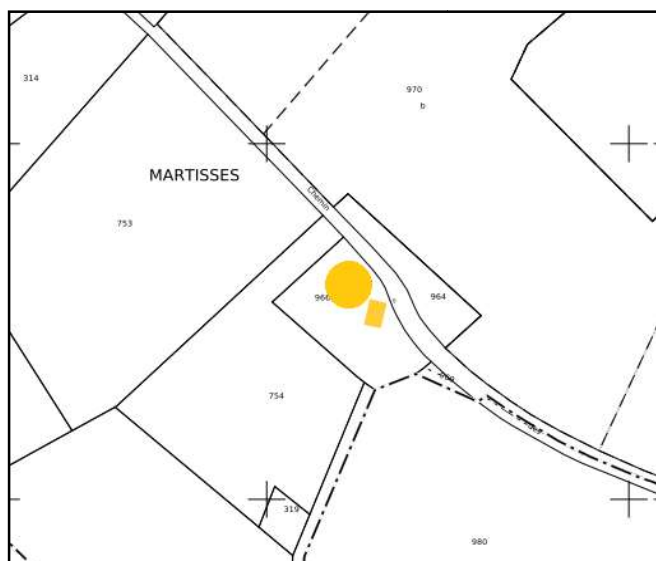


Photographie aérienne



Cartographie IGN

Le projet d'implantation présenté par Free Mobile couvre une emprise de 91 m² (13 m x 7 m). Pour en assurer la sécurité, la zone sera clôturée par un grillage de 2 m de hauteur. Les antennes 3G/4G seront installées au sommet d'un pylône de type treillis de 48 m de hauteur et de base triangle d'environ 4.50 m de côté.



Parcelle cadastrale 966



Vue depuis l'entrée du chemin des Martises

Le planning prévisionnel des travaux d'implantation des antennes et de leurs installations techniques associées est le suivant :

- Remise du dossier d'information : mars 2024
- Dépôt des autorisations d'urbanisme : avril 2024
- Début des travaux : novembre 2024
- Mise en service, au plus tard : janvier 2025

L'installation respectera les valeurs limite d'exposition au public aux champs électromagnétiques conformément au décret 2002-775 du 3 mai 2002.

Un Dossier d'Information Mairie établi par Free Mobile est disponible en mairie pour consultation aux heures et jours d'ouverture du secrétariat.